

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit.

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE MARCHANDS-DETAILLEURS

L'ASSOCIATION des Epiciers de Montréal a eu l'idée heureuse en même temps que pratique d'unir dans une fédération les diverses associations commerciales de notre ville.

Son dévoué président, M. N. Chartrand et son infatigable secrétaire, M. J. A. Beaudry, se sont mis à la tête du mouvement et, pour lui donner corps, ont convoqué les présidents, secrétaires et directeurs des diverses associations de commerçants de détail de Montréal, en vue de discuter les mesures à prendre pour en arriver à jeter les bases de la fédération.

La convocation était pour le mercredi 16 courant et l'assemblée a eu lieu en effet à cette date. Le but avoué de la réunion était une action commune des diverses associations de marchands dans la question du colportage, mais il y avait au fond celle beaucoup plus importante d'une union intime des diverses sociétés pour l'étude de tout ce qui peut se rapporter aux intérêts généraux du commerce de détail.

Cette union s'impose et nous en avons la preuve dans ce fait que la même idée a germé en même temps dans l'esprit de M. J. O. Gareau, président de la Société des Marchands-détailliers de Nouveautés et de M. J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association des Epiciers. Si, à la surface, il y a une nuance dans les propositions présentées par ces deux commerçants, au fond le but est le même.

M. J. O. Gareau demandait une convention annuelle de toutes les associations commerciales de Montréal, M. J. A. Beaudry est allé plus loin et a demandé que les diverses associations se syndiquent et que leurs délégués se réunissent tous les mois.

Nous empruntons à "La Presse" le compte-rendu suivant de l'assemblée du 16 courant :

A l'assemblée, assistaient: MM. Wat-

son, président de l'Association des Marchands de chaussures; Ethier, représentant des manufacturiers de billards; J. A. Blondin, président de l'Association des Débitants de Liqueurs; M. Gareau, président de la Société des Marchands-Détailliers de Nouveautés, et les messieurs suivants: Adelstein, Louis Poiré, Dansereau, Fortier, Gravel, les échevins Couture et Paquin, M. Giroux, Rouleau, J. A. Maynard, J. A. Labonté, E. Guillemette, A. Laurendeau et E. Limoges. Présidait, M. Guillemette, ayant à sa gauche, comme secrétaire, M. J. A. Beaudry.

Au commencement de l'assemblée, M. l'échevin Couture, parlant au sujet de la question du colportage, dit que la législation ne pourrait peut-être pas accorder au Conseil de Ville de Montréal le droit de prohiber le colportage. D'après lui, la meilleure manière d'empêcher la propagation du colportage, serait d'obtenir de la ville qu'elle impose une forte taxe à tous les colporteurs et qu'elle n'accorde aucune licence gratuite à ceux qui en font la demande.

M. l'échevin Paquin propose que les associations demandent à la ville de nommer un inspecteur qui ferait un examen de tous les fruits qui se vendent dans les rues. M. Gareau, président de la Société des marchands de nouveautés, fait remarquer que, en employant comme certaines associations le font, un détective spécialement chargé d'arrêter tout colporteur sans licence, il y aurait beaucoup moins d'abus. On décide unanimement de s'occuper plus que jamais de cette question.

M. Gareau se lève, et parle du grand projet que depuis longtemps il nourrit :

"Je voudrais, dit-il, qu'une fois l'an, il y ait une convention de toutes les associations commerciales de notre ville, afin de discuter en famille les intérêts communs. M. Gareau continue dans un éloquent discours à démontrer tout le bien, tous les avantages nombreux, qu'un syndicat semblable procurerait au commerce en général.

M. J. A. Beaudry se lève ensuite et durant plus d'une demi-heure intéresse ses auditeurs en faisant ressortir tous les avantages qu'il y aurait pour les associations commerciales à former une fédération. "New-York, dit-il, dépense annuellement pour son entretien public plus de 108 millions de piastres, tandis que les douze autres plus importantes villes de l'Union dépensent 115 millions seulement. A New-York existe la Merchants' Association, et c'est pour vous suggérer l'idée de M. Gareau, messieurs, que j'avais convoqué ce soir une assemblée spéciale des représentants de nos principales associations. En nous unissant ainsi, nous aurions à Montréal une véritable Chambre de Commerce, qui, au lieu de s'éterniser en mille discussions, travaillerait réellement dans l'intérêt du commerce. En nous réunissant une fois par mois et plus souvent s'il le fallait, nous serions en mesure de mieux travailler dans notre intérêt commun". M. J. A. Beaudry fut vivement applaudi.

MM. Watson, Blondin et Giroux appuyèrent fortement le projet de syndicat, tel que présenté par MM. Gareau et Beaudry. M. Giroux dit que la fédération, si elle rencontrait l'assentiment de tout le monde, ferait un bien énorme au monde commercial. Elle s'occuperait de cette question importante de l'éclairage qui, en ce moment, fait le sujet de nombreuses discussions. "On nous opprime, on écrase le peuple", dit M. Giroux, "avec les taux toujours grossissants que nous avons à payer."

M. A. Blondin, président de l'Association des Débitants de Liqueurs, se lève et fait une motion pour appuyer la Chambre de Commerce de Montréal dans les efforts qu'elle fait pour municipaliser le gaz d'éclairage. On applaudit M. Blondin et la motion est acceptée à l'unanimité.

Avant de clore l'assemblée, M. Gareau fait la motion suivante, qui est acceptée: "Que le soir du 13 avril prochain, au No 149 rue Berri, une assemblée spéciale de